

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014  
PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille quatorze, le treize novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le six novembre deux mille quatorze, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BLONDIAUX Bruno, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, CLAIN Jean-Louis, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, ROTARU Maria, THIBERT Monique, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés** : MM. HARNAL Sébastien (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), PESENTI Philippe, VIRARD Philippe, Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), MACHON Annie (pouvoir à M. ZANI Guy), PERNICE Laetitia (pouvoir à M. BLONDIAUX Bruno), BASTION Muriel, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance** : M. CLAIN Jean-Louis.

La séance est ouverte en présence de 19 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés en début de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise que l'ordre du jour est restreint, puisqu'il traite un seul point, au regard d'un don fait à la Ville, par l'Association du Laboratoire d'analyses médicales du Plateau d'Hauteville, dans la perspective de sa dissolution prochaine.

En effet, le laboratoire ayant été racheté par un privé, Madame ELOUNDOU, médecin biologiste, l'association n'a désormais plus de légitimité et les actionnaires réunis en assemblée générale le 5 novembre dernier, ont convenu de sa dissolution.

Aussi, il convenait d'honorer en urgence cette décision, afin d'accepter ce don et de préciser l'utilisation de ces fonds.

Avant d'aborder ce sujet, Monsieur le Maire tient à revenir sur les deux événements survenus dernièrement sur le territoire communal : d'une part, l'accident mortel d'un homme de 43 ans dans un gouffre à Lacoux, lors d'une randonnée familiale, le 2 novembre dernier, accident qui a affecté les élus et l'ensemble de la population, et d'autre part, une cellule de crise mise en route, le vendredi 7 novembre à 17h30, à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'eau étant impropre à la consommation, suite aux résultats obtenus des prélèvements effectués dans la semaine.

Au constat de ce dénouement, Monsieur le Maire précise que toutes les mesures d'urgence ont plutôt bien fonctionné. Le lundi 10 novembre au matin, les résultats des analyses complémentaires ont indiqué que l'eau était de nouveau potable à la consommation. A l'issue de cet épisode, le Maire tient à mettre en exergue le professionnalisme, la compétence et la disponibilité de tous les services ayant œuvré pour remédier à ce problème. Il fait part de l'appel téléphonique du 10 novembre, du Directeur de l'ARS, adressant lui aussi, ses remerciements chaleureux à tous les services impliqués dans ce plan de crise (l'ensemble des services d'Etat, gendarmes, pompiers, élus, agents territoriaux, directeurs des services, établissements de soins, maires et élus des communes voisines pour la mise à disposition d'un point d'eau...).

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville, présente ses vifs remerciements à l'ensemble des services d'Etat, qui se sont largement impliqués dans ce vaste dispositif, le week-end dernier.

Pour revenir à l'ordre du jour proprement dit sur le legs de 300 000 €, Monsieur le Maire précise que cette donation a été présentée aux membres de la Commission Finances, le 6 novembre, afin d'examiner la destination de ces fonds. Une partie de l'ordre du jour de cette commission est présentée ce soir, le restant le sera ultérieurement, lors du prochain conseil.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Nicole ROSIER.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, du procès-verbal de la Commission Finances du 6 novembre 2014.

**PREND CONNAISSANCE** des deux résolutions prises par l'Association du Laboratoire lors de son assemblée générale du 5 novembre dernier : celle de faire un don de 300 000 € à la commune, avec une clause d'amélioration de l'accessibilité de la mairie, et celle de faire un autre don de 50 000 € à l'association ORSAC, en vue de participer au projet "Renaissance", qui vise à faciliter le retour à domicile des personnes handicapées, en leur proposant de tester l'aménagement de locaux dans une villa témoin située sur le site de l'ORCET.

**ACCEPTE**, par 22 voix pour, ce legs d'une somme de 300 000 € (Monsieur Jacques RABUT ne prenant pas part au vote, étant administrateur de l'association donatrice).

**ARRETE** et **ACCEPTE** à l'unanimité, la destination de ces fonds, utilisés momentanément pour conforter le budget général et le budget des énergies, compte tenu des contraintes financières difficiles de cette fin d'année, étant précisé que cette somme sera ventilée par moitié, soit 150 000 € au budget général, dont 22 000 € accordés au CCAS, et 150 000 € au budget des énergies et plus particulièrement celui de la chaufferie bois, afin de régler les travaux de la société STI.

**ENTEND** l'intervention de Monsieur le Maire qui précise que cette somme de 300 000 € fera partie de l'apport de la commune au dossier de l'accessibilité de la mairie, réalisée conjointement avec la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, avant la fin de ce mandat.

**ACCEPTE** à l'unanimité, les décisions modificatives devant intervenir à cet effet, relatives à la destination de cette donation :

#### Budget général

En effet, il est nécessaire d'inscrire en fonctionnement les crédits de la recette et d'inscrire en dépenses la subvention exceptionnelle de 22 000 € au CCAS (Centre communal d'action sociale), dans l'incapacité de régler ses fournisseurs, résultant de loyers impayés au foyer logement et à l'augmentation de sa facture de chauffage.

De plus, il est nécessaire d'inscrire en investissement des crédits en dépenses, afin de payer les factures qui concernent les travaux de la place de Lompnes (EUROVIA et BABOLAT) et de prévoir des crédits pour les restes à réaliser, si la trésorerie de la commune ne permet pas de régler la totalité des sommes dues avant le 15 décembre prochain.

| Compte                                 | Libellé du Compte                | Dépenses          | Recettes          |
|----------------------------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| 7713-77                                | Don (association du laboratoire) |                   | 150 000,00        |
| 657362-65                              | Subvention au CCAS               | 22 000,00         |                   |
| 023                                    | Virement                         | 128 000,00        |                   |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> |                                  | <b>150 000,00</b> | <b>150 000,00</b> |

| Compte                                | Libellé du Compte        | Dépenses          | Recettes          |
|---------------------------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| 021                                   | Virement                 |                   | 128 000,00        |
| 2315-462                              | Travaux place de Lompnes | 128 000,00        |                   |
| 1641-16                               | Emprunt                  |                   | 87 500,00         |
| 2315-462                              | Travaux place de Lompnes | 87 500,00         |                   |
| 21                                    | Matériel                 | - 24 500,00       |                   |
| 2315-462                              | Travaux place de Lompnes | + 24 500,00       |                   |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |                          | <b>215 000,00</b> | <b>215 000,00</b> |

### Budget des énergies

Il est nécessaire d'inscrire en fonctionnement les crédits de la recette et d'inscrire en dépense les sommes qui vont permettre de payer les factures de la société STI.

De plus, il est nécessaire d'inscrire en investissement des crédits en dépenses, afin de payer les factures qui concernent les travaux de la chaufferie.,

| Compte                                 | Libellé du Compte                | Dépenses          | Recettes          |
|----------------------------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| 7713-77                                | Don (association du laboratoire) |                   | 150 000,00        |
| 6061-011                               | Fournitures EDF                  | 25 986,00         |                   |
| 6152-011                               | Entretien et réparation          | - 30 000,00       |                   |
| 6156-011                               | Maintenance                      | 129 311,00        |                   |
| 6226-011                               | Honoraires                       | 3 131,00          |                   |
| 6281-011                               | Cotisations                      | 572,00            |                   |
| 023                                    | Virement                         | 21 000,00         |                   |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> |                                  | <b>150 000,00</b> | <b>150 000,00</b> |

| Compte                                | Libellé du Compte        | Dépenses  | Recettes  |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------|-----------|
| 021                                   | Virement                 |           | 21 000,00 |
| 2315-462                              | Travaux de la chaufferie | 21 000,00 |           |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |                          | <b>0</b>  | <b>0</b>  |

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire salue à nouveau ce don qui apporte une grande bouffée d'oxygène à la collectivité, qui ne peut plus se permettre d'emprunter pour investir, et renouvelle ses remerciements chaleureux auprès de l'association donatrice.

Il remercie également le public et la presse qui accompagnent l'assemblée lors de chaque séance.

Séance levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes.

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mayor of Hauteville-Lompnes (AIN) on the left, which is a circular emblem containing a coat of arms and the text "MAIRE D'HAUTEVILLE-LOMPNES (AIN)". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Bernard ARGENTI.